



T +33(0)390214895

www.coe.int/congress

congress.com@coe.int

Le Congrès se félicite du renforcement de la démocratie locale en Bosnie-Herzégovine mais réclame plus de professionnalisme dans la gestion des élections locales

Sarajevo, le 8 octobre 2012. – Une délégation de 18 membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a assisté aux élections locales qui se sont déroulées le 7 octobre 2012 en Bosnie-Herzégovine. La délégation, menée par la rapporteur du Congrès Amy KOOPMANSCHAP, maire de Diemen (Pays-Bas, G, SOC), se composait de membres originaires de 14 pays d'Europe représentant aussi le Comité des régions de l'Union européenne et du Conseil des communes et régions d'Europe.

Dans un avant-projet de déclaration, la délégation a indiqué que les élections locales avaient été préparées et menées de manière satisfaisante. Cependant, certains problèmes restent à régler pour que l'on puisse parler de élections véritablement démocratiques. Parmi les principaux points faibles – qui ont été révélés par la délégation à l'occasion de rencontres avec différents intervenants – on peut citer :

l'influence des partis sur la composition des listes électorales en Bosnie-Herzégovine et le rôle des observateurs nationaux ;

la procédure d'enregistrement et l'ampleur des irrégularités prévues par la loi électorale à cet égard

ainsi que

la question de l'aide aux électeurs qui ne peuvent pas voter en raison d'un handicap physique ou d'un handicap familial.

L'utilisation de listes d'attente (« *tendered* ») ou non confiées à des personnes qui n'étaient pas inscrites sur les listes électorales de voter dans une certaine commune (par exemple, les électeurs dont le nouveau domicile avait été enregistré depuis peu, les personnes votant pour la première fois et les électeurs censés voter par correspondance mais qui se trouvaient dans leur commune le jour des élections) a été à l'origine de difficultés, de bulletins douteux. « Nous invitons instamment les autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine, en particulier la Commission électorale centrale, à étudier très attentivement cette question. Dans la perspective des prochaines élections, la question des listes d'attente a besoin d'être revue. Il faut s'assurer que les listes d'attente ne soient pas utilisées pour des élections qui a le droit de voter », a déclaré la rapporteur du Congrès.

La délégation a également abordé la nécessité de professionnaliser le processus électoral. « La Bosnie-Herzégovine a besoin de plus de professionnalisme, de membres des bureaux électoraux qui soient plus compétents, bien formés et indépendants de la mainmise des partis », a conclu M^{me} Koopmanschap.

Declan McDONNELL, Irlande (ADLE), membre du Comité des régions européennes a souscrit aux observations de la chef de la délégation, en ajoutant : « Le Comité des régions tiendra compte des conclusions de cette mission pour son avis sur le prochain rapport annuel de la Commission européenne concernant les progrès réalisés dans les pays en voie d'adhésion ».

Contacts sur place

Division de la communication et de l'observation
Congrès du Conseil de l'Europe

Renate Zikmund, Chef de la Division de la communication
et de l'observation des élections

Portable : + 33 6 59 78 64 55

Courriel : Renate.ZIKMUND@coe.int

Bureau du Conseil de l'Europe à Sarajevo

Mary Ann HENNESSEY, Chef de Bureau

Tél. : + 387 33 233 938

Courriel : mary-ann.hennessey@coe.int

Suivez-nous:    

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen - Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)